

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

composant le conseil.....	15
en exercice.....	15
présents.....	10
présents par procuration.....	3
absents.....	
absents excusés.....	2

OBJET :

Compte administratif de l'exercice 2021 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement

Le 12 mai 2022 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président, le 6 mai 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. SURIE, Vice-président.

PRESENTS :

M. SURIE Vice-président,
Mmes ROY, COGNE, BOUIS, FOURNIER, ABOUT, membres.
MM. DELUCHEY, FRANCINE, DELAROCHE, CROP, membres.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Luc STREHAIANO, Président à M. SURIE,
Mme QUENNEHEN, membre à Mme FOURNIER,
M. CHATELAIN, membre à M. CROP.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MEBREK, M. LAPIERRE, membres,

ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme ABBA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif de l'exercice 2021,

VU le compte de gestion 2021,

VU la délibération n° 2022-05-12/02. portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2021.

VU les résultats dégagés du compte de gestion 2020 repris dans les résultats reportés du compte administratif 2021,

VU le compte administratif 2021,

CONSIDERANT d'une part que la section de fonctionnement du compte administratif pour l'exercice 2021 présente un résultat de clôture excédentaire de 50 288,92 €,

CONSIDERANT d'autre part que l'excédent de financement de la section d'investissement du compte administratif du Centre d'Action Sociale pour l'exercice 2021 ressort à 43 891,61 €,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20220512-DEL2022-05-12-3-DE

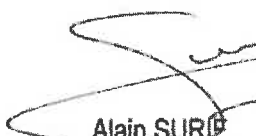
Accusé certifié exécutoire

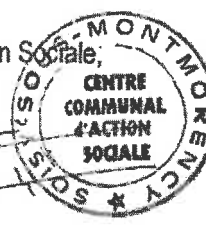
Réception par le préfet : 20/05/2022

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du compte administratif pour l'exercice 2021 comme suit :

	Compte	Affectation
Investissement	001 – Excédents antérieurs reportés	43 891,61 €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	50 288,92 €
	TOTAL	94 180,53 €

Le Vice-président,
Du Centre Communal d'Action Sociale,


Alain SURIE



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 MAI 2022**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **20 MAI 2022**

Affiché et/ou notifié le : **20 MAI 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.